



Harcèlement avec 15 jours et 6 jours d'ITT. Pourquoi le juge n'a pas pris l'affaire ?

Par **francklaurent**, le 17/05/2021 à 22:27

Bonjour,

Et merci par avance pour vos réponses.

De 2013 à 2019, j'ai été victime d'un harcèlement homophobe de voisinage alors que ces gens savaient en plus que j'étais handicapé à plus de 80 %. Il y a eu 15 et 6 jours d'ITT (psychologiques) mais uniquement en guise de preuves des certificats médicaux. Le classement au motif de "INFRACTION INSUFFISAMMENT CARACTERISEE".

Je trouve cela injuste, on m'a accusé de me prostituer chez moi, d'être un pédophile en puissance, tout, tout, tout y est passé et la justice classe l'affaire. Je n'ai pas d'argent pour avoir les conseils d'un avocat et je ne sais pas quoi mettre dans ma constitution de partie civile. Que me conseillez-vous ? quelles pistes ? quelles nouvelles preuves apporter ?

Merci à tous, je suis à bout, on m'a humilié et ce sont eux qui gagnent, je trouve cela horrible.

Merci.

Par **Zénas Nomikos**, le 26/06/2021 à 13:14

Bonjour [FRANCKLAURENT](#),

vous devez aller à l'instruction. Sur la procédure à suivre :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm>

[quote]

Je n'ai pas d'argent pour avoir les conseils d'un avocat et je ne sais pas quoi mettre dans ma constitution de partie civile.

[/quote]

Il y a des consultations gratuites d'avocat un peu partout. Il existe aussi l'aide juridictionnelle.

Par **jodelariege**, le **26/06/2021** à **14:47**

bonjour

le problème va être la preuve du harcèlement à caractère homophobe...avez-vous des témoins des dires et des actions de vos voisins? si non les jours d'ITT d'ordre psychologique ne pourront être directement imputés au harcèlement des voisins

les certificats médicaux disent que vous souffrez psychologiquement sans donner l'origine de cette souffrance, d'où un classement sans suite de la plainte par le procureur

Par **francklaurent**, le **02/04/2022** à **15:16**

bonjour

et merci de votre réponse,

les certificats médicaux mettent effectivement en lien, le harcèlement et la dégradation de mon état de santé,

préconisant tous un rapide changement de logement

puis je donc demander au juge d'ores et déjà la désignation d'un expert et une expertise,

ou dois-je attendre l'avocat commis d'office

merci de vos réponses

cordialement

Par **morobar**, le **04/04/2022** à **16:12**

Bonjour,

Vos plaintes sont certainement justifiées, mais vu de l'extérieur c'est un bla-bla sans consistance.

Il n'y aura jamais désignation d'un expert (expert en quoi ??) et on se demande ,par quel juge. Une plainte si elle est instruite donna lieu à une enquête policiere et/ou sociale.

Dans l'état actuel de votre dosspier, cela va finir par une déonciation calomnieuse nà votre encontre.

Ou alors réunissez des ,preuves.

Par **amajuris**, le **04/04/2022** à **18:02**

bonjour,

si le juge demande une expertise, les frais sont d'abord imputés au demandeur.

salutations